



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Politique et réglementation

Question écrite n° 49784

### Texte de la question

M Jean-Luc Preel attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, sur la déception et le mécontentement des personnels de l'éducation. Ils demandent, en effet, que soient respectés des engagements signés en 1989, et qui ne figurent malheureusement pas dans le budget 1992. C'est ainsi que l'indemnité forfaitaire pour ces personnels devrait doubler au 1er septembre 1992, passant de 3 000 F à 6 000 F par an ; les possibilités d'accéder à la hors-classe devraient être développées, et les congés de mobilité devraient augmenter. Or, aucune de ces mesures ne se retrouve actuellement dans le budget. Il lui demande donc s'il a réellement l'intention de respecter ses engagements.

### Texte de la réponse

Reponse. - Le plan de revalorisation de la situation des personnels enseignants, arrêté par le Gouvernement en 1989, prévoit un ensemble cohérent de mesures étalées sur dix ans pour un coût budgétaire total de 18 milliards de francs. En inscrivant cet effort dans la durée, le Gouvernement a clairement marqué la priorité accordée à l'éducation nationale et la considération portée à ses personnels. Lors de la préparation du projet de loi de finances pour 1992, quatrième année d'application de ce plan, les services de l'éducation nationale ont présenté un dossier prévoyant la mise en œuvre de toutes les mesures de revalorisation prévues par le relevé de conclusions du printemps 1989. Ces mesures nouvelles représentaient, pour l'ensemble des personnels, un coût de 1,3 milliard de francs. Compte tenu des difficultés d'élaboration du projet de loi de finances pour 1992 et de la conjoncture, certaines mesures n'ont pas été retenues par le Gouvernement et ont dû être différées parmi lesquelles la mesure relative à l'indemnité forfaitaire des personnels d'éducation. Toutefois, ces décisions ne remettent pas en cause l'ensemble du plan de revalorisation et, notamment, les mesures les plus importantes pour les enseignants : la création du corps des professeurs des écoles avec des bornes indiciaires identiques à celles des certifiés, la mise en place des hors-classe dans tous les corps, le plan d'intégration des adjoints d'enseignement des PLP 1 dans le corps des certifiés et dans le grade de PLP 2, l'amélioration du régime indemnitaire (indemnité de suivi et d'orientation des élèves, indemnités de sujétions spéciales pour les enseignants en zone d'éducation prioritaire notamment). L'ensemble des mesures nouvelles proposées en faveur des personnels représentent d'ailleurs un coût de plus de 1,2 milliard de francs dans la loi de finances pour 1992.

### Données clés

**Auteur :** [M. Prœl Jean-Luc](#)

**Circonscription :** - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 49784

**Rubrique :** Enseignement : personnel

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 11 novembre 1991, page 4587